La Corse et ses montagnes – Randonnée – Quelques règles de conduite

Fotolia – ©Lettas

En Corse, on ne plaisante pas avec la montagne, il faut respecter quelques règles de sécurité afin de profiter des magnifiques randonnées que nous offre l'île de beauté !

Les règles générales

- Respectez le silence, la nature et tous ces habitants
- Aucun prélèvement de plantes ou d'animaux
- Bivouac sauvage interdit
- Ne laissez pas vos déchets sur place
- Si il y a une signalétique, respectez-là
- Tenir en laisse vos animaux de compagnie
- Ne pas nourrir ou s'approcher des animaux en liberté
- Si il y a des barrières pensez à les refermer après votre passage

Les risques d'incendies

- Ne pas fumer en forêt, dans les bois ni aux alentours
- Ne jamais allumer de feu (et encore moins en été!)
- Ne jetez pas vos mégots de cigarettes, prévoyez un cendrier de poche
- Si vous êtes témoin d'un début d'incendie appelez le 18 (112 numéro européen) tentez de le localiser pour transmettre l'information et mettez vous à l'abri

Avant de partir

L'information !

Impérativement consulter la météo, téléphone Météo France: 3250.

Durant la saison estivale, consultez la carte des risques d’incendies en composant le 17.